

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 28.03.2013

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;
Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Échevins* ;
Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Benoît Schoonbroodt, Christian Boucq, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Fatiha Metioui-Amanzou, Nadine De Buck, Régine Vandooren, Chantal Dubocage, Said Chibani, Luc Demullier, Yonnec Polet, Véronique Bruyninckx, Katia Van den Broucke, Nathalie Migeotte, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés : Ndongo Diop, Vincent Lurquin, *Conseillers communaux*.

#Objet : Motion relative à l'égalité entre femmes et hommes au niveau local#

LE CONSEIL,

Constatant que les inégalités entre les femmes et les hommes trouvent leurs origines dans les constructions sociales qui se basent sur les nombreux stéréotypes présents dans l'ADN sociétal (famille, éducation, culture, médias, marché du travail, mécanismes de prise de décision,...);

Constatant que la crise économique et financière touche en particulier les femmes qui, par les inégalités existantes, sont confrontées en de larges proportions à des emplois précaires, des licenciements et moins de protection sociale;

Constatant que la réponse à l'actuelle crise financière ne prend pas en compte le genre et du coup, punit davantage les femmes et les pousse davantage dans l'insécurité et la pauvreté;

Constatant que la violence conjugale en Belgique entre 2005 et 2011 a augmenté de 38% et entraîne en moyenne le décès d'une victime tous les 3 jours;

Considérant que les autorités locales sont les plus proches de la population et forment ainsi le niveau d'intervention le mieux placé pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes et pour promouvoir une véritable société égalitaire;

Considérant que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau local n'est pas encore signée par la commune de Berchem-Sainte-Agathe;

Considérant que la Commune de Berchem-Sainte-Agathe ne dispose pas encore de Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu la motion du 22.03.2013 déposée par les groupes ECOLO-Groen et PS-sp.a concernant l'égalité entre femmes et hommes au niveau local;

Considérant la proposition en séance de M. Peter Decabooter, Conseiller communal, d'ajouter un article à cette motion qui précise que la commune introduira les projets nécessaires en la matière auprès de la Région afin d'obtenir des subsides et que la commune soutient les associations locales pour également introduire ce genre de dossiers;

Considérant que cette proposition est acceptée en séance par tous les Conseillers;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Article 1:

La Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local sera signée.

Article 2:

Les démarches nécessaires seront entreprises pour la mise en place d'un Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 3:

En étroite concertation avec le Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un plan d'action dans lequel seront repris les priorités, les actions et les ressources nécessaires pour la concrétisation de cette égalité, sera établi.

Article 4:

A l'occasion de la journée de la femme, un rapport au Conseil communal concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, sera fait annuellement.

Article 5:

La Commune introduira les projets nécessaires en la matière auprès de la Région afin d'obtenir des subsides et la Commune soutient des associations locales pour également introduire ce genre de dossiers.

Le Conseil approuve la motion.

25 votants : 25 votes positifs.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe ROSSIGNOL


Joël RIGUELLE